



DÉCLARATION CAPA CPE

JEUDI 20 JUIN 2019

Cette CAPA se tient dans un contexte particulier car si les projets de loi relatifs à la réforme de la Fonction Publique et à la Réforme propre à notre ministère aboutissent, c'est aujourd'hui la dernière commission paritaire se tenant tant sur cette forme que sur ce sujet.

Nous réaffirmons ici notre totale opposition à ce déni de dialogue social, pourtant sans cesse prôné par ce gouvernement, et à cette conception verticale et autoritaire de l'exercice du pouvoir contraire aux fondements mêmes de notre République Sociale fruit de décennies de progrès.

Pour ce qui concerne les CPE dans notre académie, nous tenons à mettre en avant différents points importants à nos yeux.

Le mouvement concerne 69 CPE, soit plus du quart des effectifs de l'académie, dont 42 titulaires d'un poste fixe soit un sur six, cela traduit le besoin de mobilité important des collègues et donc leur insatisfaction du poste qu'ils occupent pour différentes raisons, éloignement géographique du domicile et conditions d'exercice dégradées en particulier.

Parmi ces 69 demandes, 10 ont fait l'objet d'une demande d'appui médical soit 14,5% et 6 ont pu être attribuées soit 8,7%. C'est un élément, parmi d'autres, mettant en exergue le mal être des collègues dans leur exercice professionnel et le manque d'accompagnement et de prise en compte des RPS pour les CPE malgré des discours rassurants de l'Institution, qui sont malheureusement aux antipodes du ressenti de terrain.

Si le triste rapport remis par l'IGF courant mars 2019 aboutit à une augmentation de la présence obligatoire des CPE dans les établissements dès la rentrée de septembre, avec l'annualisation prévue à l'exclusion des 10% laissés à leur libre appréciation, bien évidemment sans compensations salariales cela équivaudra à une baisse de rémunération de 10 à 15%. Ceci rajoutera à la souffrance d'un corps bien malmené par notre ministère.

Le SNES se rapprochera de toutes les organisations syndicales représentatives des CPE afin d'envisager toute forme d'action dès la rentrée 2019 si ce projet funeste est mis en place.

Nous nous étonnons dans notre académie que soit prévue, selon des remontées de nos collègues présents récemment à une réunion de bassin de Clermont Centre, la mise en place d'une formation spécifique sur la gestion et le management des équipes d'AED dans les EPLE. Nous rappelons à cet effet à l'administration et au corps d'inspection EVS que seule l'organisation du service des AED incombe aux CPE. Le recrutement, le "management", terme idéologiquement connoté, la rédaction des contrats de travail n'appartiennent pas à notre circulaire de mission ni à notre référentiel de compétences.

Les CPE ont besoin et sont demandeurs de beaucoup de formation mais pas particulièrement dans ce domaine. Notre cœur de métier reste centré sur l'élève, n'en déplaise à nos détracteurs.

Nous rappelons également que les CPE ne sont pas des chefs de service, notre rémunération à elle seule en témoigne, et ce malgré le fait que les personnels de direction et autres représentants de notre institution continuent de propager cette fausse réalité statutaire.

Enfin nous souhaitons comprendre pourquoi un poste du collège Anne de Beaujeu à Moulins n'apparaît pas dans le mouvement, tout comme un poste au lycée La Fayette à Clermont-Ferrand et un au collège Jules Vallès du Puy en Velay. Nous espérons vivement que cela ne préfigure pas leur suppression en 2020 et sommes particulièrement inquiets pour le poste de La Fayette en particulier. Merci pour vos éclaircissements.

Nous remercions enfin les services pour le travail fourni lors des différentes opérations de gestion.

Les commissaires paritaires CPE du SNES-FSU